

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

----

**Le Maire de la Commune de GAILLARD,**

---

**OBJET**

**N°2026R84**

**Délégation de fonctions**

**et de signature**

**à**

**Mme Ophélie BELGASMI**

**VU** le Code civil ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19., L2122-30, R.2122-8 et R.2122-10 ;

**VU** le procès-verbal du 21 mars 2026 proclamant Monsieur Antoine BLOUIN, Maire ;

**CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de l'administration générale et de l'Etat-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Ophélie BELGASMI ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction assortie d'une délégation de signature est donnée à Madame Ophélie BELGASMI pour l'exercice des missions suivantes :

- La délivrance de tous extraits, copies d'actes d'état-civil, quelle que soit la nature de l'acte,
- La délivrance de tous dossiers de demande ayant trait à l'état-civil,
- Toute convocation d'un administré dans le cadre du suivi de sa demande de livret de famille.

**ARTICLE 2 :** Délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature est donnée à Madame Ophélie BELGASMI pour l'exercice des missions suivantes:

- La délivrance des récépissés des demandes d'inscription sur la liste électorale,
- La délivrance de toute attestation et de tout acte ayant trait au traitement des pièces d'identité et notamment les déclarations de perte de pièces d'identité, le bordereau de livraison des passeports, les convocations des administrés,
- La délivrance de certificats de conformité ou de copie conforme,
- La légalisation de signature,
- La délivrance des attestations de domicile ou de résidence,
- Les certificats de vie.

**ARTICLE 3 :** Signature

Spécimen de signature de l'intéressée

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'O. Belgasmi'.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié dans les conditions légales.

**ARTICLE 5** – Copie de cet arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Thonon-Les-Bains.

FAIT à GAILLARD, le 23 mars 2026

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



Notifié le : 24/03/2026

Signature de l'agent :

Arrêté devenu exécutoire compte tenu :

de sa transmission en Sous-Préfecture le : 24/03/26

de sa mise en ligne le : 24/03/26

de sa notification le : 24/03/26